



**ÉTATS  
FINANCIERS  
INTÉRIMAIRES**

31 mars 2025



Administration de pilotage  
des Laurentides    Laurentian  
Pilotage Authority

## **Commentaires et analyse de la direction**

### **Les résultats financiers**

Au premier trimestre de 2025, l'Administration de Pilotage de Laurentides (APL ou Administration) a connu une performance financière positive comparativement au même trimestre en 2024. L'Administration a enregistré des revenus totaux de 27,1 M\$, comparativement à 25,8 M\$ pour la même période en 2024. Cette augmentation est directement liée à une hausse moyenne de 4 % des taux de redevances, en accord avec l'industrie, ainsi qu'à la composition réelle du trafic. Malgré l'augmentation des revenus et le maintien d'un contrôle budgétaire strict, l'Administration termine le premier trimestre avec un résultat négatif de 1,1 M\$, comparativement à un résultat négatif de 1.3 M\$ en 2024.

### **Les redevances de pilotage**

L'Administration a le mandat d'évaluer et de fixer les redevances de pilotage qui doivent lui être acquittées par sa clientèle. Ces redevances doivent être équitables et raisonnables tout en permettant à l'organisation d'autofinancer ses opérations ainsi que le remplacement de ses actifs.

À la fin de l'année 2024, l'APL a déposé un avis de révision des redevances de pilotage pour l'année 2025, conformément à la méthodologie établie. Un calendrier de révision des redevances est utilisé depuis 2021 afin de s'assurer que les taux à adopter pour l'année à venir puissent entrer en vigueur en tout début d'année, évitant ainsi des écarts de constat pour les revenus.

### **Les services de pilotage**

Les services de pilotage pour les trois circonscriptions sous juridiction de l'APL sont dispensés par des pilotes maritimes contractuels non employés avec lesquelles l'Administration négocie des ententes distinctes de services.

La *Loi sur le pilotage* ne permet pas la concurrence, ce qui influence grandement la dynamique de négociation entre l'Administration et les corporations, lesquelles détiennent un monopole. En cas de différend entre les parties lors d'un processus de négociation, cette loi prévoit un mécanisme de règlement qui permet à la relation d'affaires de se poursuivre, et ce, sans porter préjudice aux services de pilotage et aux activités commerciales de la clientèle.

Généralement, les contrats de pilotage représentent environ 77% des charges totales annuelles de l'Administration. Le résultat des négociations contractuelles a donc une incidence capitale sur la situation financière présente et future de l'organisation ainsi que sur sa capacité à respecter la *Loi sur le pilotage*. Cette dernière stipule qu'une administration doit fixer les redevances de façon équitable et raisonnable tout en lui permettant de maintenir son autosuffisance financière.

Les services de pilotage comprennent également des activités de transbordement. Celles-ci sont livrées en grande partie par sous-traitance sur l'ensemble du secteur excluant ceux offerts à la station de pilotage de Les Escoumins. Annuellement, le service de transbordement dispensé par les bateaux-pilotes représente

environ 11 % des charges totales de l'Administration.

### **Le trafic maritime**

Le trafic maritime sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay subit une importante variation selon les saisons. En hiver, lors du premier trimestre de l'année, la circulation est généralement à son plus bas niveau. La Voie maritime étant fermée à la navigation en cette période, les itinéraires se terminent dans les eaux territoriales du port de Montréal. Les intempéries et la présence d'embâcles rendent parfois la navigation difficile jusqu'à en ralentir les transits.

Au printemps, lors du deuxième trimestre, la circulation reprend graduellement son rythme. À l'automne, lors du quatrième trimestre, elle atteint normalement son apogée avec l'arrivée de dizaines de navires de croisières internationaux et domestiques. Avant une nouvelle fermeture de la Voie maritime, tout juste avant l'hiver, les vraquiers partent remplis de céréales, de légumineuses, de sel, de sucre, de minerai, d'aluminium et d'acier.

La fluctuation du trafic maritime est un facteur important dans la planification des entrées de fonds qui permettent de satisfaire aux obligations financières de l'APL, tout comme la dimension des navires et les temps de transit. Malgré une fine analyse de l'état du marché actuel ainsi qu'une estimation rigoureuse des revenus générés, l'Administration ne peut prévoir ni influencer le volume de trafic des mois à venir. Les facteurs qui ont une incidence sur celui-ci et sur lesquels l'APL n'a aucun contrôle sont, notamment :

- Les contextes économiques provinciaux, fédéraux, nord-américains et mondiaux
- Les conditions climatiques
- La valeur du dollar canadien sur le marché international
- L'inflation, les taux d'intérêt, les taxes liées aux importations et aux exportations
- La concurrence des autres modes de transport
- La concurrence des ports américains et des autres ports canadiens

### **Les charges administratives**

Chaque année, les charges administratives représentent environ 12 % des charges totales de l'Administration. La plus grande proportion de ces charges est liée aux salaires et aux avantages du personnel, à l'amortissement ainsi qu'aux services professionnels et spéciaux.

## L'analyse des résultats

en millier \$	3 mois au 31 mars 2025	3 mois au 31 mars 2024	Écart Favorable (défavorable)	%	Explications
<b>Produits</b>					
Redevances de pilotage	23 035	21 867	1 168	+5,3%	Augmentation principalement due à l'augmentation des redevances de 4%.
Produits de bateaux-pilotes	3 957	3 895	62	+1,6%	Augmentation principalement due à l'augmentation du nombre de transbordements.
Autres produits	129	85	44	+51,8%	
<b>Total des produits</b>	<b>27 121</b>	<b>25 847</b>	<b>1 274</b>	<b>+4,9%</b>	
<b>Coûts d'opération</b>					
Honoraires de pilotage	20 769	20 133	636	+3,2%	Principalement due à la hausse des produits.
Services de bateaux-pilotes	3 602	3 585	17	+0,5%	Principalement due à l'augmentation du nombre de transbordements.
<b>Total des coûts d'opérations</b>	<b>24 371</b>	<b>23 718</b>	<b>653</b>	<b>+3,6%</b>	
<b>Frais administratifs</b>	<b>3 886</b>	<b>3 394</b>	<b>492</b>	<b>+14,5%</b>	Principalement due à l'augmentation des salaires et des frais d'exécution de la <i>loi sur le pilotage</i> .
<b>Perte globale</b>	<b>(1 136)</b>	<b>(1 265)</b>	<b>129</b>	<b>-10,2%</b>	

## Gestion des risques

L'Administration croit que la gestion de risques est une composante fondamentale de la gestion globale d'une entreprise. Les risques sont classés en six catégories distinctes ; soit les risques liés à la santé et sécurité au travail, les risques environnementaux, les risques opérationnels, les risques des technologies de l'information, les risques financiers ainsi que les risques réputationnels. Ceux-ci sont évalués selon leurs probabilités d'occurrence et leurs effets potentiels, et sont accompagnés de mesures d'atténuation concrètes. La haute direction rend compte du suivi des risques auxquels l'APL est exposée au Comité d'audit, et ce, sur une base régulière.

## ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

Résultats trimestriels  
Trois mois au 31 mars 2025

### ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

999, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1410  
Montréal (Québec) H3A 3L4

#### Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la Norme sur les états financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

A notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



---

M. Marc-Yves Bertin  
Premier dirigeant  
Montréal, Canada  
Le 22 mai 2025



---

M. Antony Sebastiampillai, CPA  
Chef de la direction, Finances et administration  
Montréal, Canada  
Le 22 mai 2025

# ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Non audité

en dollars canadiens

	au 31 mars 2025		au 31 décembre 2024	
<b>ACTIF</b>				
Trésorerie	7 761 280	\$	9 116 191	\$
Créances et autres débiteurs	13 153 406		16 023 128	
Frais payés d'avance	507 267		489 044	
<b>Courant</b>	<b>21 421 953</b>		<b>25 628 363</b>	
Immobilisations corporelles	19 130 066		19 513 454	
Immobilisations incorporelles	2 096 060		2 259 700	
Actif au titre de droit d'utilisation	977 701		1 017 308	
<b>Total de l'actif</b>	<b>43 625 780</b>	\$	<b>48 418 825</b>	\$
<b>PASSIF</b>				
Créditeurs et charges à payer	15 112 795	\$	18 764 279	\$
Obligation locative	195 015		193 850	
<b>Courant</b>	<b>15 307 810</b>		<b>18 958 129</b>	
Avantages du personnel	588 385		546 551	
Obligation locative	1 200 602		1 249 731	
<b>Total du passif</b>	<b>17 096 797</b>	\$	<b>20 754 411</b>	\$
Bénéfices non répartis	26 528 983		27 664 414	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>26 528 983</b>	\$	<b>27 664 414</b>	\$
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>43 625 780</b>	\$	<b>48 418 825</b>	\$

# ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Non audité

en dollars canadiens

3 mois terminés au 31 mars

**2025**

**2024**

	<b>2025</b>		<b>2024</b>	
Redevances de pilotage	23 035 411	\$	21 867 233	\$
Produits de bateaux-pilotes	3 957 087		3 894 839	
Autres produits	128 930		85 264	
<b>Produits</b>	<b>27 121 428</b>		<b>25 847 336</b>	
Honoraires de pilotage	20 768 978		20 132 824	
Service de bateaux-pilotes – impartition	2 978 418		2 942 739	
Salaires et avantages du personnel – autres	2 012 047		1 830 705	
Amortissement	609 076		562 156	
Salaires et avantages du personnel – transbordement	465 381		422 815	
Services professionnels et spéciaux	447 128		432 443	
Frais d'exécution de la <i>Loi sur le pilotage</i>	416 337		187 964	
Coûts d'entretien et de fonctionnement des bateaux-pilotes et navettes	158 481		219 723	
Services publics, fournitures et approvisionnements	152 587		126 135	
Frais de location	105 656		94 906	
Entretien	46 205		32 294	
Transports, déplacements et frais d'accueil	37 086		52 304	
Communications	20 808		19 965	
Assurances	15 936		16 466	
Frais financiers	14 180		16 477	
Autres charges	8 555		22 328	
Perte sur disposition d'actifs	-		294	
<b>Charges</b>	<b>28 256 859</b>		<b>27 112 538</b>	
<b>Perte globale</b>	<b>1 135 431</b>	<b>\$</b>	<b>1 265 202</b>	<b>\$</b>

## ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

### ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

#### Non audité

en dollars canadiens

	3 mois terminés au 31 mars	
	2025	2024
Bénéfices répartis au début de la période	27 664 414 \$	26 640 997 \$
Résultat global (perte globale) de la période	(1 135 431)	(1 265 202)
<b>Bénéfices répartis au début de la période</b>	<b>26 528 983</b>	<b>25 375 795</b>

# ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### Non audité

en dollars canadiens

	3 mois terminés au 31 mars	
	2025	2024
Résultat global de la période (perte globale)	(1 135 431) \$	(1 265 202) \$
Ajustement pour déterminer les flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles :		
Amortissement	609 077	562 157
Intérêts sur obligation locative	12 877	14 752
Variation de la tranche à long terme des avantages du personnel	41 834	21 236
Perte sur cession d'actifs	-	296
Revenus d'intérêts	(68 711)	(69 808)
<b>Variation des éléments du fonds de roulement :</b>		
Variation des créances et autres débiteurs	2 869 722	2 575 028
Variation des frais payés d'avance	(18 223)	(65 162)
Variation des créditeurs et charges à payer	(3 651 484)	(2 562 584)
<b>Flux de trésorerie liées aux activités opérationnelles</b>	<b>(1 340 339) \$</b>	<b>(789 287) \$</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 442) \$	(4 336) \$
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	(122 124)
Intérêts reçus	68 711	69 808
<b>Flux de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>	<b>46 269 \$</b>	<b>(56 652) \$</b>
Remboursement de l'obligation locative	(47 964) \$	(46 093) \$
Intérêts payés sur l'obligation locative	(12 877)	(14 752)
<b>Flux de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>(60 841) \$</b>	<b>(60 845) \$</b>
Variation de la période	(1 354 911) \$	(906 784) \$
Solde de la trésorerie au début de la période	9 116 191	5 765 926
<b>Solde de la trésorerie à la fin de la période</b>	<b>7 761 280 \$</b>	<b>4 859 142 \$</b>

# ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

### 1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage des Laurentides (« l'Administration »), constituée en 1972, au Canada, en vertu de la *Loi sur le pilotage*, a pour mission de mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace dans certaines eaux canadiennes sises dans la province de Québec et certaines eaux limitrophes. En vertu de la Loi maritime du Canada sanctionnée le 11 juin 1998 et qui a pour effet de modifier la *Loi sur le pilotage*, l'Administration n'a plus recours aux crédits parlementaires.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. En juillet 2015, l'Administration a reçu une instruction (C.P. 2015-1114) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, conformément à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en oeuvre de cette instruction dans son prochain Plan d'entreprise. L'Administration confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis 2016.

L'Administration n'est pas mandataire de sa Majesté et elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

La *Loi sur le pilotage* régit le processus d'approbation de l'établissement et de la révision des droits de pilotage. L'Administration peut, par résolution, déterminer des redevances qui lui sont dues pour la prestation de services liés au pilotage obligatoire. En vertu de la loi, les redevances de pilotage doivent être équitables et raisonnables et doivent permettre le financement autonome des opérations de l'Administration. À cette fin, les droits de pilotage exigés par l'Administration comprennent la création d'une réserve pour répondre à ses obligations financières courantes et futures associées à la prestation de services de pilotage obligatoire dont, entre autres, le renouvellement de ses immobilisations.

En vertu de la *Loi sur le pilotage*, l'Administration doit payer au ministre des Transports la somme qu'il précise pour couvrir les coûts associés à l'exécution de la loi, y compris l'élaboration de règlements et le contrôle d'application de la loi.

## **2. Base d'établissement**

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les présents états financiers ne présentent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus avec les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Le Comité d'audit de la Société a recommandé au Conseil d'administration l'approbation des présents états financiers intérimaires pour publication le 22 mai 2025.

La structure de coûts de l'Administration est en grande partie composée de coûts variables en fonction de ses revenus, atténuant donc l'impact économique de possible ralentissement d'activités.

## **3. Informations significatives sur les méthodes comptables**

Les états financiers intérimaires de l'Administration de pilotage des Laurentides au 31 mars 2025 ont été dressés en fonction des méthodes comptables présentées à la note 3 des états financiers annuels audités de l'Administration au 31 décembre 2024.